

SOCIETE DES
ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES
DES COMMUNES NEUCHATELOISES

Procès verbal de la
81^{ème} assemblée générale

Vendredi 11 mai 2007

MÔTIERS

Le président, M. Blaise Cherix, ouvre la séance à 18h00 en souhaitant la bienvenue à chacun et salue particulièrement la présence des personnalités suivantes :

M. Jean Studer	Chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances
M. Claude-Alain Kleiner	Président du Conseil communal de Môtiers
M. Vincent Desaulles	Vice-président du Conseil communal de Môtiers
M. Pierre Leu	Nouveau Chef du Service des Communes
M. Sandro Tamburini	Adjoint au Chef du Service des Communes
Mme Monique Riera	Membre du comité de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel
M. Jean-François Béranek	Membre du comité de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel

Sont excusés ce soir :

M. Claude-Henri Schaller	Secrétaire général du Département de la justice, de la sécurité et des finances
M. André Rüedi	Ancien Chef du Service des Communes
M. Pierre de Marcellis	Président de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel
M. Marc Imwinkelried	Vice-président de notre société

Ainsi que plusieurs de nos collègues, dont une majorité a pris la peine de s'excuser.

Au nom de tous les membres de notre Société, Blaise Cherix remercie les autorités communales de Môtiers pour leur accueil en ce lieu, et également notre collègue Mme Marie-France Vaucher, administratrice communale, pour sa contribution active à l'organisation de cette assemblée et du repas qui suivra.

L'ordre du jour tel que présenté dans la convocation est accepté à l'unanimité :

1. Appel (contrôle des badges).
 2. Procès-verbal de la 80^e assemblée générale du 5 mai 2006 à Gorgier.
 3. Rapports :
 - a) du président,
 - b) de la caissière,
 - c) des vérificateurs.
 4. Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs.
 5. Mutations (admissions/démissions).
 6. Elections statutaires :
 - a) Election d'un nouveau président, en remplacement de M. Blaise Cherix, Cortaillod, démissionnaire :
Proposition : Mme Corinne Guyot, Saint-Aubin-Sauges.
 - b) Election d'un nouveau vice-président, en remplacement de M. Marc Imwinkelried, St-Blaise, démissionnaire :
Proposition : M. Sylvain Jaquenoud, La Chaux-de-Fonds.
 - c) Election d'un nouveau représentant du district de Boudry, en remplacement de Mme Corinne Guyot, Saint-Aubin-Sauges, candidate à la présidence :
Proposition : Mme Esther Wagnières, Colombier.
 - d) Election d'un nouveau représentant des districts de La Chaux-de-Fonds et Le Locle, en remplacement de M. Sylvain Jaquenoud, La Chaux-de-Fonds, candidat à la vice-présidence :
Proposition : Mme Anne-Lise Monard, La Chaux-du-Milieu.
 - e) Election d'un nouveau représentant du district de Neuchâtel, en remplacement de Mme Audrey Rossel, St-Blaise, démissionnaire :
Proposition : (à déterminer).
 - f) Election d'un nouveau représentant du district du Val-de-Travers, en remplacement de M. Nicolas Tripet, Boveresse, démissionnaire :
Proposition : (à déterminer).
- Les personnes intéressées à faire partie du comité sont priées d'en faire part au président de la SAFCN d'ici au mardi 8 mai 2007 dernier délai s.v.p.*
- g) Nomination d'un membre honoraire (25 ans de sociétariat) :
M. Jean-Jacques Landry, Les Brenets.
7. Fixation des cotisations 2007 :

Proposition: Fr. 50.00 membre actif (repas compris),
Fr. 0.00 membre honoraire non actif,
Fr. 10.00 membre libre,
Fr. 20.00 membre soutien.

8. Rapport oral et succinct de représentants de la société au sein de groupes de travail :
 - M. Blaise Cherix (Commission inter-cantonale pour la formation et le perfectionnement professionnel des employés administratifs communaux de cantons de Berne francophone, Jura, Fribourg et Neuchâtel).

Eventuel compte-rendu oral de diplômés de la session 2004-2006 et/ou de participants aux cours de la session 2006-2008.
9. Election d'un représentant de la société au sein de la Commission inter-cantonale pour la formation et le perfectionnement professionnel des employés administratifs communaux de cantons de Berne francophone, Jura, Fribourg et Neuchâtel.
Proposition : M. Laurent Brahier, Cernier.
10. Détermination du lieu et de la date de l'assemblée générale en 2008 (district du Val-de-Ruz) :
Proposition : Lieu : (à déterminer), date : (à déterminer).
11. Nomination des vérificateurs de comptes (représentants de 2 communes + un suppléant)
12. Divers.

1. *Appel*

Suite à la distribution des badges nominatifs à l'entrée, il est recensé ce soir :

49 membres présents,
56 membres excusés,
34 membres qui n'ont pas donné de nouvelles.

2. *Procès-verbal*

Le procès-verbal de la 80^{ème} assemblée générale ordinaire du 5 mai 2006 à Gorgier ayant été adressé par courrier, personne n'en réclame la lecture. Aucune remarque n'est formulée ; il est donc considéré comme adopté, avec remerciements, pour la rédaction de celui-ci, à Mme Corinne Guyot, secrétaire du comité.

3. *Rapports*

a) *Rapport du Président :*

"Depuis la dernière assemblée générale, le comité s'est réuni à deux reprises, à savoir le 12 septembre 2006, à Auvernier, et le 13 février 2007, ici même à Môtiers. Voici un résumé des faits marquants de cette année écoulée :

- a) La Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat a invité deux membres de notre société à son assemblée annuelle, le vendredi 21 avril 2006 à Cernier. Le repas, toujours très convivial, s'est déroulé dans de parfaites conditions au restaurant « La Terrassiette » du Site de Cernier. Le comité de notre société y était représenté par notre vice-président, Marc Imwinkelried et votre serviteur.

- b) En date du 31 août dernier à Cortaillod, j'ai participé à la 4^{ème} assemblée générale de l'Organisation Régionale de Formation des administrations publiques du Canton de Neuchâtel (ORF-NE), toujours présidée par M. Didier Rochat, Chef de l'Office de la formation continue.

Une modification des statuts a été adoptée, stipulant que toute personne morale formant des apprenants employés de commerce dans la branche « Administration publique » peut désormais devenir membre de l'ORF-NE. La cotisation est actuellement de 175 fr. par membre + 300 fr. par apprenant. Enfin, je rappelle que c'est notre collègue de comité Corinne Guyot qui assume depuis une année la fonction de trésorière de l'ORF-NE.

- c) Notre collaboration avec l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) se poursuit d'année en année. Depuis fin juin 2003, c'est toujours notre collègue de comité Sylvain Jaquenoud qui nous représente au sein du groupe d'accompagnement du « Cours de politique locale », dirigé par Mme Katia Horber-Papazian. Le Canton de Neuchâtel reste également toujours représenté par M. François Godet, Président de l'Association des communes neuchâteloises, ainsi que, jusqu'à ce printemps, par M. André Rüedi, chef fraîchement retraité du Service des communes, qui sera, je suppose, remplacé par son successeur M. Pierre Leu.
- d) Le 13 septembre 2006, Alexis Boillat, administrateur de Fleurier, m'a envoyé un e-mail pour me dire qu'il se souciait une nouvelle fois, à juste titre d'ailleurs, de l'avenir du personnel des Communes du Val-de-Travers dans l'optique de l'acceptation du processus de fusion. Alexis a déploré une fois de plus que, je le cite, « *la SAFCN ne veuille pas se préoccuper de cet aspect. L'autonomie communale a bon dos* ». Je lui ai répondu que le comité de la SAFCN n'était pas insensible à ses propos, mais que, comme déjà dit en 2005, notre société n'a tout simplement ni le pouvoir ni la légitimité pour s'immiscer dans les décisions politiques respectives des 11 communes du Val-de-Travers. Seuls les électeurs pourront stopper le projet de fusion, s'ils le souhaitent, le 17 juin prochain.

Alexis m'a répondu le 14 septembre, je le cite : « *je n'ai jamais songé à une intervention auprès des Conseils communaux, mais plutôt à un soutien, une aide, voir des conseils, sous une manière à définir, que la SAFCN pourrait apporter à ses membres* ».

Mes collègues de comité et moi-même ne voyons sincèrement pas comment nous pourrions intervenir, si ce n'est par des actions de protestations au travers des médias ou sur la voie publique. Le comité et moi-même préférons plutôt attendre de connaître la volonté du souverain, plutôt que de souscrire à certaines prises de positions qui nuiraient très certainement à l'image de la fonction publique communale.

- e) Le 18 décembre dernier, Jean-Daniel Gerber, administrateur de Bôle, m'a envoyé un e-mail, avec copie à l'ensemble des communes neuchâteloises, demandant une ferme réaction de la SAFCN suite aux propos tenus par Monsieur le Conseiller d'Etat Jean Studer lors de la séance du 11 décembre 2006 du comité de l'ACN, relatés comme suit dans le procès-verbal, je cite : « *Le chef du DJSF se pose toutefois la question de savoir si certaines demandes de renseignements n'auraient pas pu trouver une réponse immédiate en consultant le site internet du service. Il apparaît également que certains administrateurs ou administratrices ont tendance à s'adresser au Service des communes pour tenter de suppléer à leurs propres lacunes. Vraisemblablement, les conseils communaux concernés ne sont pas toujours au courant de cette situation* ».

Alexis Boillat a répondu à ce mail en disant que, je cite : « *ces propos ne sont pas acceptables et la SAFCN se doit de demander des explications, voire des excuses à M. Studer* ». Il a été suivi dans son point de vue par Yvan Jeanrenaud, des Verrières, qui a répondu, je cite : « *Tout à fait d'accord avec Alexis. Il est nécessaire que notre association réagisse, sinon autant la dissoudre* ».

J'ai immédiatement pris la température auprès des membres du comité, qui m'ont unanimement rejoint dans ma prise de position suivante, qui disait : *Mon sentiment est partagé, car je ne tiens pas à engager la SAFCN dans une polémique qui n'a peut-être pas lieu d'être, puisqu'il m'est à ce jour impossible de savoir si les propos relatés au p.-v. de l'ACN sont le strict reflet de ce qui a été dit par M. Jean Studer*

D'autre part, je veux bien croire que de nombreux administrateurs font appel au Service des communes pour suppléer à leurs propres lacunes (dans le cas d'un nouvel administrateur communal par exemple) et pour éviter de perdre du temps à consulter le site internet dudit service. Je ne vois dès lors pas pourquoi créer une polémique sur la base d'une affirmation qui a, selon moi, une grande part de vérité. »

L'ayant prié de donner sa position à ce sujet, André Rüedi a adressé à l'ensemble des administrations communales neuchâteloises, en date du 21 décembre 2006, une lettre dans laquelle il précisait que la problématique liée à son départ en retraite pourrait engendrer, durant un certain temps nécessaire à la formation de son successeur, un manque de disponibilité et de soutien du Service des communes. Dès lors, il serait préférable que les administrateurs se rabattent sur les nombreuses informations qui figurent sur le site internet du service. André Rüedi a également dit regretter la trop rapide mise en cause du Conseiller d'Etat Jean Studer, sans volonté de vérifier les faits ni de connaître le contexte, et a jugé les réactions de certains de nos membres disproportionnées.

Alexis Boillat a réagi en maintenant sa position par un mail qu'il m'a adressé le 22 décembre au matin, disant que *« des explications doivent être demandées très rapidement par la SAFCN au Chef du DJSF. En l'absence de réaction de la SAFCN d'ici la mi-janvier, je t'informe d'ores et déjà que je vais t'adresser ma démission. Ma position ne constitue nullement une menace, mais sera prise dans l'idée que notre société n'a plus de raison d'être. »*

Alexis ayant donc à nouveau sollicité l'intervention de la SAFCN, j'ai adressé en début d'après-midi du 22 décembre dernier un courriel à M. Jean Studer, à l'ACN et à M. André Rüedi, avec copie aux membres du comité de la SAFCN et à MM. Alexis Boillat, Jean-Daniel Gerber et Yvan Jeanrenaud, dans lequel je disais devoir réagir aux insinuations d'inefficacité du comité de notre société à défendre ses membres et aux menaces de démission de certains d'entre eux. J'ai alors prié le Chef du DJSF de bien vouloir, dans les meilleurs délais, officiellement clarifier aux Communes neuchâteloises les propos qu'il avait tenu lors de ladite séance du comité de l'ACN, ceci dans le but de répondre à mes collègues, qui sollicitent une réaction du comité de la SAFCN à ces propos qu'ils jugent très réducteurs pour les administrateurs communaux de notre canton.

Alexis Boillat a réagi le 23 décembre 2006 en disant, je cite : *« Le courriel adressé au chef du DJSF est lamentable et relève de la délation. La SAFCN se devait de réagir en son nom et non en celui de MM. Gerber, Jeanrenaud et Boillat. Si le comité a décidé de ne pas réagir, il te suffisait de nous le dire et nous l'aurions fait nous-même, de manière plus correcte. Je te rappelle que plusieurs de nos collègues partagent entièrement notre opinion. Le courriel de notre société sent le politiquement correct et n'aura pour seul effet que de nuire aux trois personnes citées, dont je fais partie.(...) Vu la gestion de cette affaire, je t'informe de ma démission avec effet immédiat de la SAFCN, qui n'a plus de raison d'être. Quand il s'agit de se préoccuper du personnel communal, son comité est d'avis que cela relève de l'autonomie communale et quand le Chef du DJSF dénigre les administrateurs, son président n'y voit rien de blessant. »*

Alexis Boillat a donc adressé par écrit sa démission le 16 janvier 2007. Elle a été suivie quelques jours après de celles de :

Patricia Rosselet-Pianaro, de Saint-Sulpice ;

Christian Reber, de Buttes ;

Yvan Jeanrenaud, des Verrières ;

Michèle Juvet, de La Côte-aux-Fées ;

Christian Bugnard, de Fleurier ;

Ludovic Kneissler, de Fleurier ;

Caroline Gaspar, de Travers.

Je vous épargnerai la lecture de chacune de ces lettres, dont le contenu varie peu par rapport à celle d'Alexis Boillat. Par contre, je vais vous donner lecture de la réponse du Chef du DJSF, datée du 9 mars dernier :

En résumé, cette lettre se réfère aux explications qui ont été fournies aux administratrices et administrateurs des communes neuchâtelaises par lettre du service des communes du 21 décembre 2006. Elle rappelle que le but de la séance était d'évoquer non seulement les attentes des communes vis-à-vis du service des communes mais aussi les problèmes qui pourraient se poser à la suite du départ à la retraite de M. André Rüedi. Lors du tour d'horizon qui a été effectué, les bonnes relations entre ledit service et les administrations communales ont été mises en exergue. Il a été également relevé qu'il n'y avait pas de problème en suspens et que les administratrices et les administrateurs effectuaient leur travail tout à fait correctement. L'attention des membres du comité a été attirée sur le fait que certains services ou aides ne pourraient peut-être plus être fournis de la même façon, au début en tout cas, par le nouveau chef de service. Dans ce contexte, le recours aux informations figurant sur le site internet du service devait être prioritaire.

Il est tout à fait normal que le service vienne en aide aux nouveaux administrateurs ou lorsque des problèmes nouveaux se posent. Il a juste été précisé que certains administratrices ou administrateurs devraient peut-être fournir un peu plus d'efforts, voire se renseigner auprès de leurs collègues, dès le mois de mai prochain, car certaines prestations d'appui du service des communes ne pourront à l'évidence pas être fournies de la même façon par quelqu'un qui débute dans sa fonction que par quelqu'un qui a trente ans d'expérience. En définitive, il s'agissait simplement de faire le constat de ce changement et informer les représentants des communes des conséquences pour leurs administrations. M. Studer regrette que ses propos aient pu être mal compris et espère que le présent courrier fournira les éclaircissements souhaités. Il remercie le comité de la SAFCN d'avoir su faire preuve de pondération dans cette affaire. Il est conscient des difficultés de notre fonction et apprécie pleinement nos compétences et salue notre engagement au sein de nos communes.

Voilà, je ne terminerai pas mon rapport présidentiel sans vous donner maintenant mon avis strictement personnel sur cette affaire :

Tout d'abord, sachez que je comprends et partage les craintes de mes collègues administrateurs et employés communaux, qu'ils soient du Val-de-Travers ou d'ailleurs, liées à la sécurité de leur emploi et à leur avenir professionnel.

Si les projets de fusion en cours aboutissent, et si des licenciements interviennent au sein de la fonction publique communale, ils ne seront pas dus à l'inefficacité du comité de la SAFCN, mais bien à la volonté du peuple.

En tant que président de notre société, je me suis fait fort de ne pas céder à la pression qui a été exercée par MM. Boillat et consorts et j'ai effectivement préféré analyser la situation et prendre l'avis de mes collègues de comité avant de réagir avec modération à cette pseudo-polémique.

Je déplore la réaction de nos ex-membres susmentionnés suite à la décision unanime du comité de relativiser ce problème. Si ces ex-membres cherchaient à se dissimuler derrière le comité pour troubler les bonnes relations que nous entretenons tous ici présents avec nos partenaires étatiques que sont le DJSF et le Service des communes en particulier, ils n'ont pas fait le bon choix. Ce n'est pas sous ma présidence que notre société aura défrayé la chronique par des réactions inappropriées émanant de certains agitateurs. La prochaine fois, que les personnes concernées trouvent un peu de courage pour prendre eux-mêmes leurs responsabilités et pour réagir personnellement aux propos qui ne leur plaisent guère, plutôt que d'essayer de le faire lâchement par le biais du président ou du comité de notre société.

Il est cependant bien regrettable, et maladroit de leur part, que ces personnes aient donné leur démission en janvier dernier, car j'aurais souhaité que nous puissions en débattre sereinement aujourd'hui et les principaux intéressés auraient pu donner leur avis à ce sujet.

Si personne ne désire s'exprimer sur ce sujet, je considère cette affaire comme définitivement close.

En conclusion de mon rapport, je souhaiterais, comme chaque année et pour la dernière fois, procéder à une série de remerciements :

Tout d'abord, à vous toutes et tous, membres de notre société, pour votre présence ce soir. L'esprit de camaraderie et la convivialité de nos assemblées générales ont toujours prévalu et c'est comme ça, uniquement, que notre société pourra continuer de fonctionner harmonieusement. Nous devons rester une sorte d'amicale de fonctionnaires communaux libres et responsables, plutôt que de céder aux sirènes de certaines tendances manipulatrices.

Deuxièmement, j'adresse mes remerciements à toutes celles et ceux qui font partie d'un groupe de travail, en tant que représentants de notre société. A cet effet, je ne peux qu'enjoindre les éventuels mécontents du fonctionnement de notre comité à s'engager dans l'une ou l'autre de ces diverses fonctions représentatives. Ils comprendront mieux que pour pouvoir changer un système qui semble peu performant vu de l'extérieur, il faut d'abord apprendre à le connaître de l'intérieur. On évite ainsi les jugements erronés, les décisions émotionnelles hâtives, souvent inappropriées et surtout inefficaces !

Troisièmement, je remercie mes collègues du comité, de leur soutien, de leur disponibilité et de leur serviabilité. Nous avons passé ensemble des moments de pur bonheur, dans une ambiance toujours très joviale, et je vous en remercie toutes et tous très chaleureusement.

Enfin, je remercie très sincèrement Monsieur le Conseiller d'Etat Jean Studer, Chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, MM Claude-Alain Kleiner et Vincent Desaulles, respectivement président et vice-président du Conseil communal de Môtiers, qui nous font l'honneur de leur présence ce soir, tout comme M. Pierre Leu, nouveau Chef du Service des Communes, et son adjoint, M. Sandro Tamburini. Nul doute que nos relations avec ce service continueront d'être excellentes et que nos diverses interrogations trouveront réponse non seulement via le site Internet du service, mais également par téléphone, n'en déplaise à certains !

Le président passe au point suivant et cède la parole à Mme Annelise De Vincenzo, pour son rapport d'activité en tant que caissière.

b) Rapport de la caissière :

Un résumé de l'état des comptes de la Société est communiqué oralement par Madame Annelise De Vincenzo.

c) Rapport des vérificateurs :

Les comptes 2006 devaient être examinés par Patricia Rosselet-Pianaro, de Saint-Sulpice et Christian Reber, de Buttes, en plus de Jean-Pierre Chassot, de Fleurier, suppléant. Vu la démission des deux premiers, Jean-Pierre Chassot a finalement procédé à la vérification des comptes de l'année écoulée avec Marie-France Vaucher, de Môtiers. Ils donnent quittance à l'assemblée de la parfaite tenue des comptes de notre Société.

Le Président adresse tous ses remerciements aux vérificateurs pour leur dévouement à cette tâche de contrôle, ainsi qu'à Mme Annelise De Vincenzo pour son travail parfaitement accompli.

Claude Limat précise que la réserve au bilan pour le guide méthodique peut être supprimée, elle n'a en effet plus de raison d'être depuis la création de l'ORF-NE.

4. *Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs*

Par un levé de main, l'assemblée donne décharge des rapports susmentionnés au comité, à la caissière et aux vérificateurs.

5. *Mutations (admissions/démissions)*

Admissions :

Nous avons enregistré 11 admissions depuis l'assemblée générale de l'année dernière. Il s'agit de :

Droz Annelise, Peseux
Grossenbacher Yan, Peseux
Bucher Yves, Montmollin
Gaspar Caroline, Travers
Python Martine, Boveresse
Jobin Stéphane, Fontainemelon
Ulrich Agnès, Cortaillod
Baruselli Joye, Cortaillod
Villarejo Michel, La Chaux-de-Fonds
Cirstea Isabelle, Vaumarcus
Faessler Alain, Les Brenets

Démissions

Nous avons enregistré 10 démissions. Il s'agit de :

Audrey Rossel, Cornaux
Landry Jean-Jacques, Les Brenets
Alexis Boillat, Fleurier ;
Christian Bugnard, Fleurier ;
Ludovic Kneissler, Fleurier;
Patricia Rosselet-Pianaro, Saint-Sulpice ;
Christian Reber, Buttes ;
Yvan Jeanrenaud, Les Verrières ;
Michèle Juvet, La Côte-aux-Fées ;
Caroline Gaspar, Travers.

Après ces diverses mutations, l'effectif de notre société se présente comme suit :

139 membres, dont :
103 membres actifs ;
6 membres honoraires actifs ;
26 membres honoraires non actifs ;
4 membres libres.

M. Jean-Daniel Gerber, de Bôle, prie le comité de prendre note de sa démission dès la fin de cette séance. Une lettre de confirmation nous parviendra ultérieurement.

6. *Elections statutaires*

Le président rappelle à l'assemblée que, selon l'article 12 des statuts de notre société, les membres du comité sont élus pour une période de trois ans. Ils sont ré-éligibles, mais leur mandat n'excédera pas plus de 9 ans consécutifs.

a) Election d'un nouveau président, en remplacement de M. Blaise Cherix, démissionnaire
proposition : Mme Corinne Guyot, Saint-Aubin-Sauges.

L'élection est acceptée par acclamations.

Le président remercie Corinne Guyot de s'être spontanément déclarée intéressée par la fonction et lui souhaite d'ores et déjà plein succès avec son nouveau comité.

b) Election d'un nouveau vice-président, en remplacement de M. Marc Imwinkelried, démissionnaire.
proposition : M. Sylvain Jaquenoud, La Chaux-de-Fonds.

L'élection est acceptée par acclamations.

c) Election d'un nouveau représentant du district de Boudry, en remplacement de Mme Corinne Guyot, élue à la présidence.
proposition : Mme Esther Wagnières, Colombier.

L'élection est acceptée par acclamations.

d) Election d'un nouveau représentant des districts de La Chaux-de-Fonds et le Locle, en remplacement de M. Sylvain Jaquenoud, élu à la vice-présidence.
proposition : Mme Anne Lise Monard, La Chaux-du-Milieu.

L'élection est acceptée par acclamations.

e) Election d'un nouveau représentant du district de Neuchâtel, en remplacement de Mme Audrey Rossel, démissionnaire.
proposition : M. Claude Gabus, Cressier.

L'élection est acceptée par acclamations.

f) Election d'un nouveau représentant du district du Val-de-Travers, en remplacement de M. Nicolas Tripet, démissionnaire.
proposition : Mme Nathalie Schwab, Travers.

L'élection est acceptée par acclamations.

g) Nomination d'un membre honoraire (25 ans de sociétariat) :

Conformément à l'article 5 de nos statuts, nous avons le plaisir, cette année, de décerner le titre de membre honoraire à M. Jean-Jacques Landry, Les Brenets, ayant adhéré à notre société en 1982. Malgré le fait que Jean-Jacques soit excusé ce soir et démissionnaire puisqu'à la retraite depuis le 1^{er} avril 2007, nous lui adressons toutes nos félicitations et nous remettons à son collègue, David Favre un modeste présent à lui remettre de notre part.

7. *Cotisations 2007*

Le comité propose cette année encore le statut quo s'agissant du montant des cotisations, à savoir :

Fr. 50.— pour les membres actifs (repas de l'assemblée générale compris)

Fr. 10.— pour les membres libres

Fr. 20.— pour les membres soutiens éventuels

Les membres honoraires non actifs sont exonérés de toute cotisation.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

8. *Rapport oral et succinct de représentants de la société au sein de groupes de travail*

a) Rapport du président concernant la Commission inter-cantonale pour la formation et le perfectionnement professionnel des employés administratifs communaux des cantons de Berne francophone, Jura, Fribourg et Neuchâtel :

En préambule, le président nous informe que le cours de formation et de perfectionnement professionnel destiné aux employés administratifs communaux des cantons de Berne francophone, Jura, Fribourg et Neuchâtel a terminé sa première volée en octobre 2006 et que les 5 candidats neuchâtelois ayant effectué le cursus complet sur deux ans, à savoir MM Laurent Brahier (Cernier), Thierry Läderach (Fenin-Vilars-Saules), Jean-Daniel Gerber (Bôle), Salvatore Fundoni et Serge Rusillon (Boudry) se sont vus décerner le diplôme inter-cantonale de cadre en administration communale le vendredi 17 novembre 2006 lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à La Neuveville en présence de représentants des autorités cantonales des quatre cantons concernés. Mme Sylvie Perrinjaquet, Cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports nous a fait l'honneur de sa présence, de même que M. François Godet, président de l'Association des Communes Neuchâteloises. En tant que membre de la Commission inter-cantonale qui chapeaute l'organisation de ces cours et des examens y relatifs, il peut nous assurer que nos 5 diplômés ont dû travailler avec assiduité et ténacité sur leur temps libre durant deux ans pour assimiler un nombre colossal de connaissances qui leurs seront toutefois dorénavant très utiles dans l'exercice de leur profession. Ils sont applaudis chaleureusement, car ils l'ont bien mérité.

Une nouvelle volée de cours a démarré à l'automne 2006 et nous souhaitons également plein succès aux neuchâtelois(es), membres de notre société, qui s'y sont inscrits, à savoir :

- 1) Annelise Jaquet, Bôle
- 2) Nadine Terrettaz, Villiers
- 3) Patrice Godat, Chézard-St-Martin
- 4) Stéphane Jobin, Fontainemelon
- 5) Yves Bucher, Montmollin

Des contacts avaient été pris voici environ une année par le président de la Commission inter-cantonale avec l'Association vaudoise des secrétaires municipaux. J'ai le plaisir de vous informer que les membres de cette dernière ont signé ce printemps la charte de coopération qui liait déjà les quatre cantons de BE francophone, JU, FR et NE. Nos homologues vaudois ont même obtenu ces derniers jours le soutien officiel de Mme Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, qui présentera prochainement au Conseil d'Etat vaudois une demande de reconnaissance officielle de cette formation inter-cantonale. Nos homologues vaudois espèrent donc ainsi pouvoir démarrer une session de cours en 2008.

Au risque de se répéter d'année en année, le président rappelle aux personnes éventuellement intéressées, et surtout aux nouveaux membres de notre société, que :

- Le rôle d'école centrale est assumé par « AvenirFormation » à Delémont, qui a, entre autres tâches, la responsabilité d'organiser les cours et les examens. Tous les documents publicitaires en relation avec ces cours peuvent être consultés sur le site de l'école centrale à l'adresse : www.avenirformation.ch. M. Christophe Cattin, secrétaire général d'AvenirFormation est la personne de contact, si vous avez des questions.
- Chaque participant est libre de s'inscrire à l'intégralité ou à seulement une partie de l'un ou l'autre des modules à choix, sachant que le cursus global dure 24 mois et que la fréquence des cours reste de 3 jours entiers par mois, à savoir le vendredi complet et le samedi matin, ceci tous les 15 jours. Il y a ainsi équilibre entre l'effort consenti par l'employeur et l'employé.
- L'examen (oral et écrit) porte sur l'intégralité des cours qui composent chaque module et la réussite de celui-ci entraîne la délivrance d'un certificat de réussite de l'examen du module concerné. La réussite de tous les examens de tous les modules débouche sur la délivrance du « Diplôme inter-cantonal de cadre en administration communale », reconnu par nos quatre cantons, bientôt cinq avec nos amis vaudois et avec une éventuelle possibilité d'extension à d'autres cantons par la suite.
- Le coût global de l'organisation des cours et des examens est couvert par les subventions fédérales et cantonales accordées, ainsi que par les cotisations des participants (éventuellement tout ou partie pris en charge par l'employeur).

Je vous informe que j'ai eu l'occasion de demander leur avis aux cinq neuchâtelois lors de la remise des diplômes à La Neuveville le 17 novembre dernier. Tous m'ont confirmé qu'à aucun moment ils n'avaient regretté leur inscription au cursus complet, que la richesse de la matière enseignée leur était extrêmement profitable dans l'accomplissement de leur travail et qu'ils ne pouvaient qu'encourager les membres de notre société à s'inscrire à ce cours.

b) Rapport de Mme Corinne Guyot concernant l'ORF-NE :

Corinne Guyot nous rappelle que l'ORF-NE est une association sans but lucratif, qui a pour mission d'assurer, dans le canton de Neuchâtel, la formation des apprenant-e-s employé-e-s de commerce dans les domaines spécifiques à la branche « administration publique ». Son activité est régie par la législation fédérale, cantonale ainsi que par les directives de l'association faîtière suisse en matière de formation professionnelle.

L'association poursuit ce but notamment :

- ▶ en organisant des cours interentreprises (CIE), cours spécifiques sur la base du Guide méthodique type (GMT), préparation aux examens,
- ▶ en assurant la mise à jour du manuel de formation
- ▶ en informant les formateurs/trices d'apprenti-e-s de façon régulière sur les modifications touchant à la branche « administration publique »
- ▶ en préparant les examens oraux et nommant des experts spécifiques à la branche
- ▶ en harmonisant les pratiques cantonales dans la formation des apprentis
- ▶ en offrant d'autres facilités sur demande de ses membres.

Lors de la dernière assemblée générale de l'ORF-NE, les statuts ont été modifiés. En effet, au départ, les communes formatrices étaient représentées par un membre de notre société. Lors du changement des statuts, il a été notamment décidé que chaque commune qui en faisait la demande serait membre à part entière de l'organisation. A ce jour, 29 communes sont devenues membres de l'ORF-NE. La représentation des communes par notre Société n'a donc plus lieu d'être. Chaque commune membre peut dorénavant être présente à l'Assemblée générale, avec le droit de vote.

9. Election d'un représentant de la société au sein de la Commission inter-cantonale pour la formation et le perfectionnement professionnel des employés administratifs communaux de cantons de Berne francophone, Jura, Fribourg et Neuchâtel)

M. Laurent Brahier, administrateur communal de Cernier et diplômé de la volée 2004-2006, a accepté de faire acte de candidature pour remplacer M. Blaise Cherix au sein de la Commission inter-cantonale.

Son élection est acceptée par acclamations.

Le président remercie d'ores et déjà Laurent Brahier de sa disponibilité et de son engagement pour cette tâche représentative. Il fera dorénavant équipe avec Corinne Guyot, pour représenter efficacement notre canton.

10. Détermination du lieu de l'assemblée générale en 2008 (district du Val-de-Ruz)

La Commune des Hauts-Geneveys, via son administrateur Michel Brossard, se propose de nous accueillir l'an prochain. Le président remercie par avance cette commune de son accueil.

Le président nous rappelle que lors de l'assemblée générale en 2004, sur proposition de certains de nos membres, nous avons convenu que la date de nos assises annuelles serait dorénavant fixée une année à l'avance, de façon à pouvoir l'inscrire suffisamment tôt dans nos agendas et espérer ainsi augmenter le nombre de personnes présentes à nos assemblées générales.

La date retenue pour l'année prochaine est le vendredi 23 mai 2008.

La date proposée ce soir sera discutée entre la commune qui nous accueillera l'an prochain et notre comité, en tenant bien évidemment compte des disponibilités du Chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, puis sera rapidement communiquée à nos membres.

11. *Nomination des vérificateurs de comptes (représentants de 2 communes + 1 suppléant, tous du district du Val-de-Ruz également)*

Les personnes suivantes ont d'ores et déjà donné à notre caissière leur approbation pour fonctionner comme vérificateurs(-trice) des comptes et suppléant(e) :

- 1) M. Thierry Läderach, Fenin-Vilars-Saules
- 2) Mme Mireille Beltrame, Le Pâquier
- 3) M. Stéphane Jobin, Fontainemelon (suppléant)

Nous remercions par avance ces personnes d'accepter ce mandat. Notre caissière les contactera en temps voulu, sachant que l'exercice comptable court du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante, selon l'article 2) de nos statuts.

12. *Divers*

- Lors de l'assemblée générale 2005, vous aviez décidé de confier au comité la responsabilité de décider de l'opportunité et de la façon de fêter les jubilaires (50 ans de sociétariat). Le comité avait unanimement décidé qu'une lettre de félicitations, signée par le président et secrétaire de notre société, serait remise au jubilaire avec un carton de 6 bouteilles de vin lors de l'assemblée générale, et qu'en cas d'absence du jubilaire à l'assemblée générale, la lettre et le vin lui seraient livrés à son domicile dans les jours suivants.

Cette année, nous avons le plaisir de fêter Monsieur Jacques Guye, ancien administrateur des Bayards, qui totalise donc 50 ans de sociétariat, puisque entré dans la société en 1957. Etant excusé ce soir, nous remettons son présent et notre lettre de félicitations à son successeur Jean-Claude Perrin, qui fait remarquer que cette récompense est inversement proportionnelle au nombre de représentants du Val-de-Travers ici ce soir. Revenant sur la démission de plusieurs membres du Val-de-Travers, il déplore l'attitude peu respectueuse de certains de ses collègues et remercie le comité pour la gestion de cette crise qui n'avait pas lieu d'être.

- Le président passe ensuite la parole à Monsieur le Conseiller d'Etat Jean Studer, Chef du DJSF qui nous adresse quelques mots. C'est la première fois qu'il peut participer à notre assemblée générale et il en est très heureux. Il salue la présence de Pierre Leu, nouveau Chef du Service des communes, qui a la lourde tâche de succéder à André Rüedi, et nous informe aussi que Mme Schenkel, Secrétaire du service des communes, prendra également sa retraite dans quelques mois. Il souligne le fait que l'efficacité de ce service est inversement proportionnelle à sa taille. M. Studer déclare avoir beaucoup de respect pour les activités déployées dans nos administrations et regrette que ses propos lors de la séance du comité de l'ACN du 11 décembre 2006 aient été mal compris. Ils ne signifiaient en aucun cas ce que certains ont bien voulu comprendre. Il a beaucoup de gratitude envers le personnel de nos administrations, qui est aux premières loges et conseille avec compétence la population. Il est aussi conscient qu'il n'est pas toujours facile d'être porteur de certains projets, comme les fusions de communes, alors que ces projets mettent aussi en danger nos emplois. Dans le cadre du Conseil d'Etat, il y a un volet important de réforme constitutionnelle. Le RUN est en cours et l'encouragement aux fusions ou regroupement est important puisqu'un fonds spécial de 20 millions a été créé. Il a la conviction, malgré les difficultés que cela peut engendrer, que sans ces réformes nous ne parviendrons pas à faire face aux attentes de la population, ainsi qu'aux collaborations avec d'autres cantons. Il remercie Blaise Cherix, président de notre société pour son engagement et félicite Corinne Guyot qui reprend la présidence.

Au nom de l'assemblée, le président remercie Monsieur le Conseiller d'Etat Jean Studer de ses quelques mots et de sa présence ce soir.

- Monsieur André Rüedi, ancien Chef du Service des Communes, étant malheureusement excusé ce soir, le président nous lit la lettre qu'il lui a envoyée le 4 avril 2007.

André Rüedi nous remercie pour l'invitation et regrette de ne pouvoir être parmi nous ce soir, car il est en effet à bord d'un autocar qui l'emmène avec ses amis cyclistes pour un séjour d'une semaine en Espagne. Par ces quelques lignes, il nous adresse ses meilleurs messages et nous dit combien il a eu du plaisir à travailler avec nous tout au long de ses 32 années de fonctions. Son travail, qui mêle contrôle et soutien, l'a toujours passionné, autant sur le plan professionnel que par son aspect humain, au travers des contacts quotidiens qu'il a pu avoir avec nous. Ensemble nous avons bâti des relations de confiance et de respect, dans un partenariat qui ne s'est jamais démenti. Il nous remercie de ces échanges toujours cordiaux, qui ont débouchés sur de réelles amitiés, et de notre collaboration fructueuse et compétente. Il regrette un peu « parole de vieux croûton » l'époque où l'on disposait de plus de temps, où l'on s'accordait même des moments de détente. Avec le temps, il a vu nombre de nos collègues prendre leur retraite, il tire donc sa révérence et prend une retraite aussi anticipée que méritée. Il nous demande de bien accueillir son successeur à la tête du service, M. Pierre Leu. Il lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction et est convaincu que nous nouerons d'excellentes relations de travail, avec l'appui précieux de son adjoint, Sandro Tamburini. Il est conscient que les temps sont difficiles. Notre fonction est exposée et nous nous retrouvons souvent assez isolés pour faire face aux problèmes. L'époque est aux économies drastiques et aux fusions de communes, deux réalités qui nous touchent de plein fouet. Il ne peut nous apporter que son soutien moral et nous encourage à conserver intacte notre capacité d'engagement pour la chose publique. Les changements peuvent aussi être positifs et espère sincèrement que chacun d'entre nous conserve, ou retrouve s'il l'a perdu, un poste intéressant au sein de nos communes ou autres collectivités. Notre société est aussi là pour resserrer les liens entre nous et nous permettre d'avoir des aides et des soutiens. Il lui souhaite donc un bel avenir, remercie l'équipe sortante et en particulier notre président Blaise Cherix, qui a su tenir la barre avec calme et discernement, et adresse ses meilleurs vœux et félicitations à notre nouveau comité.

Au nom de tous les membres de notre société, le président souhaite maintenant remercier chaleureusement André Rüedi pour ses quelques mots et rappeler son parcours professionnel :

- Gymnase : obtention de la maturité fédérale type B en 1963
- Université de Neuchâtel : une année en médecine
- Université de Genève : Licence en droit obtenue en 1971
- Stage de journaliste à la Tribune de Genève de 1971 à 1973
- Rédacteur RP à la Tribune de Genève en 1974
- Engagé comme Chef du Service des communes dès le 1er janvier 1975

Durant ses 32 années de fonction, André Rüedi a su entretenir des relations amicales et harmonieuses avec l'ensemble des 62 communes neuchâteloises. Il a fait preuve d'une très grande disponibilité et d'une très grande efficacité dans la résolution des problèmes des administratrices et des administrateurs communaux. Juriste de formation, il a su compenser les lacunes juridiques des textes de nos projets d'arrêtés et de règlements communaux. Travail minutieux de sa part, mais ô combien utile dans notre monde actuel où chaque mot dit ou écrit peut se retourner contre son auteur.

Cher André, profite longuement de cette retraite bien méritée, garde ton dynamisme et ta jovialité coutumières et surtout merci de ton aide précieuse. Malgré son absence, on l'applaudit vigoureusement. Par ailleurs, le président nous informe que le comité rencontrera M. André Rüedi courant juin, pour le remercier officiellement.

- Le président passe maintenant la parole à M. Pierre Leu, nouveau chef du service des communes qui nous adresse ses remerciements pour l'invitation de ce soir. Il est très heureux de se retrouver parmi nous et de pouvoir faire plus ample connaissance. Il est conscient du défi et de l'ampleur de la tâche qui l'attend. On ne remplace pas André Rüedi, on ne peut que lui succéder ! Il a besoin de nous, de notre patience et notre compréhension. Il attache beaucoup d'importance à son rôle de soutien pour les communes et est frappé par la diversité de nos tâches.

Le président le remercie de ces quelques mots et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction, espérant que les relations avec nos différentes administrations communales seront aussi bonnes que celles que nous avons entretenues avec son prédécesseur.

- Le président passe finalement la parole à Monsieur Claude-Alain Kleiner, Président du Conseil communal de Môtiers, qui nous adresse quelques mots de bienvenue. Il est heureux de nous accueillir dans la plus belle région du canton et surtout dans un des 10 plus beaux villages de Suisse. Cette région est pleine de projets et la qualité de vie y est très bonne.

Au nom de toute l'assemblée, le président remercie Monsieur Claude-Alain Kleiner de ses quelques mots, ainsi que la Commune de Môtiers pour son accueil et l'apéritif qui nous sera offert à l'issue de cette séance.

- Notre président sortant passe ensuite la parole à Corinne Guyot notre nouvelle présidente, qui souhaite faire un discours à l'occasion du changement de présidence (Voir document annexé au présent procès-verbal). Corinne Guyot profite de ce moment pour remettre aux membres sortants du comité un modeste cadeau en guise de remerciements de leur engagement.
- Notre président passe encore la parole à notre collègue sortant du comité, Nicolas Tripet qui nous informe, avec émotion, que le fait de ne plus travailler dans une commune est très douloureux. Il a travaillé pendant 19 ans à la Commune de Boveresse et a passé 9 ans au comité de notre Société. Il a trouvé son travail passionnant et espère trouver un nouveau souffle, c'est donc avec un pincement au cœur qu'il nous dit au revoir, mais il souhaite rester membre libre de notre société.

La parole n'étant plus demandée, le président clos donc cette assemblée générale, remercie encore une fois les différents intervenants et nous donne donc rendez-vous l'année prochaine aux Hauts-Geneveys, avec le nouveau comité.

La séance est levée à 19h20

Au nom de la Société des administrateurs
et fonctionnaires des Communes neuchâtelaises
Le président La secrétaire

Blaise Cherix Corinne Guyot

Saint-Aubin, le 16 mai 2007

Société des Administrateurs
et Fonctionnaires
des communes neuchâtelaises

Discours du 11 mai 2007
A l'occasion du changement de
présidence

Mesdames,
Messieurs,
Chers Amis,

Une femme présidente de la France ce n'est pas pour tout de suite, mais je vous remercie d'avoir accepté d'en nommer une à la tête de notre Société. Il faut dire que la concurrence était moins forte !!!

Tout d'abord, permettez-moi de remercier notre président sortant, notre ami Blaise Cherix. Il est entré dans la Société en 1995, et c'est en 2000, lors de l'assemblée générale à Saint-Aubin-Sauges, qu'il a accédé à la vice-présidence, pour devenir président l'année suivante, lors de l'assemblée générale du 4 mai 2001 à Fleurier, en remplacement de notre ami Claude Gerster. Au nom de la Société, je t'adresse, cher Blaise, nos sincères remerciements pour ton dévouement et espère bien pouvoir encore compter sur toi.

J'ai l'honneur ce soir de remettre un modeste présent aux membres sortants du comité, en guise de remerciements. Audrey Rossel, Blaise Cherix, Nicolas Tripet et pour Marc Imwinkelried absent ce soir, nous lui transmettrons ultérieurement.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue dans le Comité à nos nouveaux membres et j'espère qu'ensemble nous relèverons les défis qui nous attendent.

Notre Société me semble s'être un peu endormie ces dernières années. J'ai l'impression qu'elle est devenue un peu « ronronnante ». Pour preuve, lors de nos deux dernières assemblées, moins de la moitié des membres de notre Société étaient présents.

A l'heure des changements importants de notre profession, des fusions de communes qui vont certainement se concrétiser, certaines étant déjà bien lancées, de l'Etat toujours plus exigeant, il me semble important que notre Société se renforce pour mieux soutenir ses membres et être un acteur important dans nos Administrations.

Je souhaiterais que chaque représentant de district soit vraiment un porte-parole au Comité et que l'on puisse voir venir sereinement les défis qui nous attendent, dont le plus proche de nous est la votation populaire sur la fusion des Communes du Val-de-Travers. Chers amis du Vallon, nous espérons vivement qu'au lendemain du 17 juin prochain, date importante pour l'avenir de votre district, vous puissiez continuer de faire partie de notre Société et soyez certains de notre soutien, quelque soit l'issue du scrutin. Notre Société n'est pas un syndicat, donc ne pourra pas forcément s'impliquer « politiquement » à vos côtés, mais nous essayerons toutefois de vous soutenir au mieux de nos possibilités.

Pour finir, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, chers amis, de la confiance que vous nous accordez à moi ainsi qu'au comité et, comme le dit un proverbe africain : « celui qui rame dans le sens du courant fait rire les crocodiles » j'espère bien que tous ensemble nous pourrons ramer à contre-courant, pouvoir redonner un nouveau souffle à notre Société et éviter de faire rire lesdits crocodiles !

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente soirée.